

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11573 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FAKIH HICHAM

Date de naissance : 16/05/1973

Adresse : 03, Rue Nest Loubane, 1^{er} Et^e - Casablanca

BELVEDERE CASABLANCA

Tél. : 0611839779 Total des frais engagés : 2166,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Najoua GHAZAL

Psychiatre - Psychothérapeute

17, Rue Najib Mahfoud, Qu. Gauthier

Tél. : 05 22 20 45 45 - 05 22 27 27 15

Date de consultation : 11/09/2022

Nom et prénom du malade : Dr. FAKIH Hicham Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13/03/2022

Signature de l'adhérent(e) : HP

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Le 09/09/2012	C	3	5000	DR Najoua CHAZAL Psychiatre Psychothérapeute 1 Rue Naïb Maithoud, Qu Gauthier Montant de la Facture 1666,10

EXECUTION DES ORDONNANCES			
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
PHARMACIE NOUVELLE 16, Bd de K. BOUZOUBAA Tel : 05 22 31 47 11	14/09/2012	1666,10	
PHARMACIE NOUVELLE 16, Bd de K. BOUZOUBAA Tel : 05 22 31 47 11	14/09/2012	1666,10	

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type

LOT 0106295
EXP 10/24
PPV 83DH10

الدكتورة نجوى غزال
لأمراض النفسية والعصبية

T R FAKIH Hicham
55,50 x3 141
Amian 1000ug 281984
83,10 2ep 9B
Bisdeel 1000ug 281985
79,30 Valpso 500ug 281986
13,30 Artane 5mg 281987
16,66,50 Toubabeket

LOT: 1085162
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

UT: 1085162
ER: 07-2026
PV: 79,30DH

17, rue Najib Mahfoud - Quartier Gauthier - Casablanca - Tél. : 0522 22 11 21 - Fax : 0522 27 21 15
0522 27 27 15 - الفاكس : 17, زنقة نجيب محفوظ - حي ثوتي - الدار البيضاء - الهاتف :

Casablanca, le 14-9-2022

3B

9B

248015

2B

3B

PHARMACIE NOUVELLE
SOCIETE BOUZOUBAA
16, Bd de la Liberte Casablanca
Tél. : 05 25 11 47 17

LOT: 1085162
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

LOT: 1085162
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

LOT: 1085162
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH

90,70

90,70

90,70

90,70

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V: 13DH30
PER: 03/2025

6 118000 060314

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V: 13DH30
PER: 03/2025

6 118000 060314

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre - Psychothérapeute
17, Rue Najib Mahfoud, Qu. Gauthier
Tél. : 05 22 22 11 21 - Fax : 0522 27 21 15
- Casablanca

LOT: 1085162
PER: 07-2026
PPV: 79,30DH